

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Sensibilisation des acteurs »

Compte-rendu de la réunion du 7 février 2006 (9h30)

Ordre du jour :

- rappels sur le SAGE ;
- présentation du programme de travail ;
- présentation du scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission ;
- discussion sur les enjeux et les possibilités de faire varier le scénario tendanciel.

PRÉSENTS :

Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de Mions
Monsieur René MARTINEZ, président SMEP Rhône-Sud
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Monsieur Christophe FEINT, UNICEM
Monsieur Jean-Jack BOMEL, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA
Monsieur Paul COSTE, CAEL
Monsieur Michel BAZOGE, CAEL
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF

Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Etaient excusés :

Monsieur Louis GARIN, Chambre d'agriculture
Monsieur Pierre RUDOLF, Association syndicale lotissement industriel Vénissieux-Corbas-St Priest

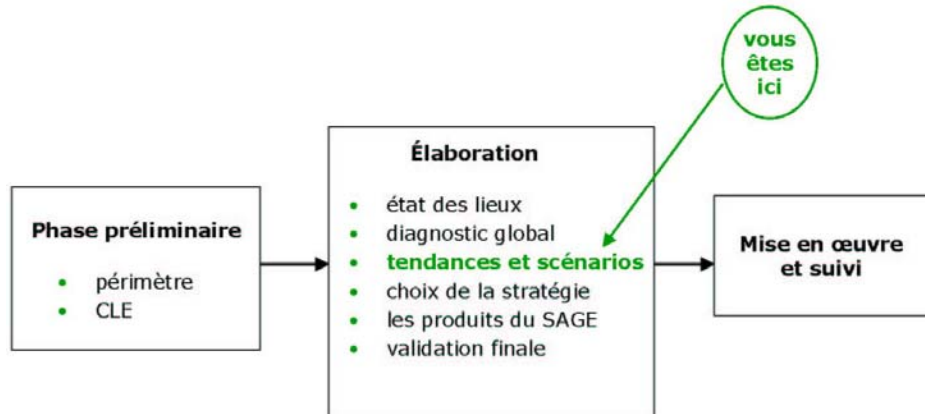
1) Quelques rappels sur le SAGE

SAGE = document de planification de la gestion de l'eau sur un territoire donné, en tenant compte des spécificités locales.

Objectif : équilibre durable entre protection/restauration des milieux naturels et satisfaction des usages.

La **CLE** (commission locale de l'eau), présidée par Raymond DURAND, organise et gère l'ensemble de la démarche SAGE. La structure porteuse de la démarche est le Département du Rhône. La phase d'élaboration du SAGE est cofinancée par l'Agence de l'eau RM&C, le Grand Lyon, le Département du Rhône.

Déroulement d'un SAGE :



Portée réglementaire du SAGE :

Une fois approuvé et diffusé, le SAGE est opposable à l'administration (État, collectivités locales et établissements publics) mais pas aux tiers qui ne sont donc affectés par le SAGE que par ricochet, via les décisions de l'administration.

La loi du 6 avril 04 prévoit que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs définis par le SAGE. Si le SAGE est postérieur aux documents d'urbanisme, ceux-ci doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

Quelques éléments de diagnostic :

- Périmètre du SAGE : 31 communes dont 5 en Isère.
- 3 nappes : nappe de l'Est lyonnais et ses 3 couloirs, nappe alluviale du Rhône à Miribel-Jonage, nappe de la molasse
- Milieux aquatiques superficiels : Ozon au sud, Miribel-Jonage et canal de Jonage au nord.
- Qualité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Altération généralisée par nitrates + altération par les solvants chlorés (bruit de fond + teneurs plus marquées en aval des couloirs au niveau des ZI).
Qualité des eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable (AEP) bonne, mais fréquentes pratiques de dilution par mélange d'eaux de différents points de captage raccordés entre eux. L'enjeu AEP est menacé pour plusieurs captages vis-à-vis des solvants chlorés ou des nitrates. Difficultés de protéger durablement les captages face aux pressions anthropiques.
- Quantité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Sur 10 ans, pas de dynamique significative (à la hausse ou à la baisse) à l'échelle pluriannuelle. En revanche, à l'échelle annuelle, l'évolution entre recharge hivernale et étiages estivaux est très accentuée pour les couloirs de Meyzieu et amont Heyrieux (influence forte des prélèvements agricoles estivaux). Des difficultés peuvent être pressenties à court terme si la demande en eau continue d'augmenter.
- Nappe de la molasse : réservoir important, actuellement encore peu exploité (l'exploitation concerne des usages dits peu nobles). Sa qualité est bonne mais on observe des phénomènes de mélange entre nappe de l'Est lyonnais et nappe de la molasse. Aquifère peu réalimenté. Quantification encore incertaine des échanges entre les 2 nappes.

- Eaux superficielles :
Ozon de qualité altérée, zones humides jusqu'alors peu considérées (marais de l'Ozon), secteur aval sensible aux inondations.
Canal de Jonage de qualité peu connue + usage de production hydroélectrique. Nombreuses fonctions de l'île de Miribel-Jonage : réservoir AEP, zone d'écrêtement des crues du Rhône, patrimoine naturel, parc de loisirs.

3 grands objectifs pour l'élaboration du SAGE :

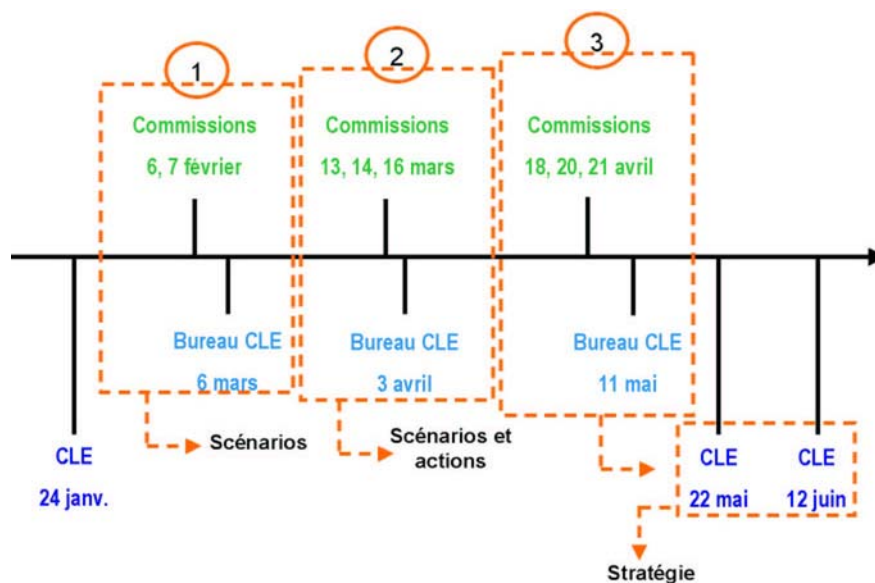
- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels.

2) Programme de travail

Pour mener à bien le travail de construction des scénarios du SAGE, les débats sont organisés au sein de 4 commissions thématiques :

- connaissance de la ressource,
- sensibilisation des acteurs,
- développement urbain,
- avenir des espaces non urbanisés.

Le grand thème de l'alimentation en eau potable et autres usages de l'eau est traité transversalement dans les 4 commissions.



Après chaque session de réunions, le Bureau de CLE synthétise les éléments du débat, identifie les consensus et dissensus. Le Bureau du mois de mai permettra de fournir à la CLE tous les éléments nécessaires au choix de la stratégie du SAGE (en mai, ou juin si nécessaire).

Les thèmes de la commission « sensibilisation des acteurs » :

- faciliter la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre du SAGE ;
- prévention des accidents et des risques ;
- définir les besoins en terme de communication, sensibilisation, information, éducation.

Les questions et enjeux de la commission « sensibilisation des acteurs » :

- quels comportements sont nécessaires pour infléchir la qualité de l'eau ? Politiques, institutionnels, économiques, socio-individuels ?
- quels acteurs sont moins sensibilisés (les industriels, le grand public, les aménageurs...) ?
- quels secteurs en particulier doivent faire l'objet de sensibilisation ? Faut-il avoir une démarche localisée ?
- quelle stratégie mettre en place: de communication, d'information, de sensibilisation ?
- quels moyens et relais utiliser ?

3) Scénario tendancier au regard des thèmes traités dans la commission

Le scénario tendancier est une vision prospective probable de la situation des ressources en eau du territoire du SAGE à échéance d'environ 20 ans. Il a été accepté de façon consensuelle par la CLE. C'est un scénario de base, support de réflexions pour la CLE dans la détermination des scénarios, stratégie et actions du SAGE, en vue d'améliorer la situation tendancielle et d'atteindre un bon état qualitatif et quantitatif de l'eau.

Le scénario tendancier a été évalué en croisant les facteurs anthropiques de pression (selon leur intensité actuelle) avec les tendances évolutives de qualité et de quantité des milieux aquatiques observées depuis 1995. Il a été décliné, selon les 3 grands objectifs du SAGE, sur 8 secteurs homogènes du territoire : cf. les **tableaux de synthèse** joints en annexe.

Les travaux de cette commission « sensibilisation des acteurs » concernent bien sûr l'ensemble des 8 secteurs.

4) Discussion

Le tableau ci-dessous indique que l'ensemble des facteurs de tendance sont à prendre en considération par la commission « sensibilisation des acteurs » (CT2) dans le cadre de ses réflexions.

Facteurs de tendance	CT1	CT2	CT3	CT4	AEP
Objectif A – Qualité des eaux					
Agriculture	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs		X	Thème transversal
Urbanisation et eaux usées			X		
Eaux pluviales			X		
Industries et artisans			X		
Activités tertiaires			X		
Infrastructures			X	X	
Carrières				X	
Objectif B – Gestion quantitative					
Prélèvements AEP	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X	X	Thème transversal
Prélèvements industriels ou carrières			X	X	
Prélèvements agricoles				X	
Objectif C – Milieux aquatiques superficiels et inondations					
Zones urbanisées	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X		Thème transversal
Zones économiques et loisirs			X	X	
Infrastructures			X	X	
Stations d'épuration			X		
Zones imperméabilisées			X		
Zones naturelles ou agricoles				X	

Un SAGE peut porter 2 types d'actions :

- des actions correctives directes,
- des actions de sensibilisation et de communication.

C'est sur ce 2^{ème} point que le travail de cette commission va principalement se concentrer. La finalité est de faire émerger un plan de sensibilisation à identifier par grandes catégories d'acteurs.

Interventions des participants

Activités artisanales, petites entreprises

M. Coste : les gros industriels sont sensibilisés car contrôlés, mais les petits artisans sont confrontés à des problèmes de coût et de temps d'enlèvement des produits d'où des pratiques parfois peu conformes au respect de l'environnement. Chez les particuliers, verser des produits dans le puits perdu est une pratique courante.

Mme Marqueste : le SAGE est suivi avec attention par l'APORA et l'UNICEM. Aujourd'hui nous accueillons la Chambre des métiers : c'est un relais fort pour le SAGE, dans l'objectif d'apporter une prise en compte de la nappe auprès de tous types d'activités industrielles ou artisanales. La Chambre de commerce et d'industrie pourrait être aussi un relais fort.

M. Bomel : depuis 3-4 ans, la Chambre des métiers lance des actions collectives vers des petites entreprises susceptibles de rejeter des déchets toxiques : pressings, photographes-imprimeurs, garagistes.

M. Chappier : dans le cadre du « défi toxique », le Grand Lyon a conventionné avec la Chambre de métiers pour ces opérations auprès des imprimeurs ou des garagistes. On obtient des résultats intéressants en travaillant avec ces catégories socioprofessionnelles : il n'est pas évident d'évaluer déjà les conséquences de ces actions, mais on constate que les professionnels s'investissent pour apporter à la déchèterie.

M. Bomel : les pressings ont bien adhéré à l'opération. L'adhésion à des actions collectives par les imprimeurs est plus difficile car c'est un secteur d'activité qui se trouve dans une conjoncture économique défavorable. Pour les garagistes (opération en cours), la Chambre est assez confiante. Le bâtiment est une activité qui n'est pas encore touchée par les actions de la Chambre mais cette profession est bien structurée, via des chargés de mission qui travaillent dans le cadre des organisations professionnelles. Elles pourraient être des partenaires intéressants à solliciter. La Chambre aimerait aussi que les déchèteries soient plus accessibles pour les artisans...

M. Chappier : les quantités admises ont été accrues dans les déchèteries du Grand Lyon...

M. Bomel : le particulier est-il prêt à ce qu'on lui facture la gestion des déchets ?...

M. Chappier : dans l'Est lyonnais, outre les imprimeurs, photographes, on compte également beaucoup de casses automobiles qui peuvent poser des soucis...

M. Martinez : ...de même que les rejets d'huiles végétales des restaurants.

M. Boudin : le diagnostic du SAGE ne comporte pas d'inventaire des activités de petites dimensions, et souligne d'ailleurs que les sources de pollution sont mal connues. Une localisation plus précise de ces activités pourrait constituer une action intéressante du SAGE (cf. aussi la commission « connaissance de la ressource »).

M. Dancette : certaines catégories d'acteurs sont plus ou moins en prise directe avec ces questions d'environnement. Par exemple, sur le thème des eaux usées, la collectivité sert en général d'intermédiaire. Mais pour certains thèmes, il n'y a pas d'interlocuteur unique...

M. Bomel : en ce qui concerne les artisans, c'est bien le rôle de la Chambre des métiers d'informer et sensibiliser.

M. Chappier : comment le SAGE peut-il aider la Chambre à mieux sensibiliser ?

M. Rayssac : il est curieux que la Chambre n'ait pas été intégrée à l'origine dans la Commission locale de l'eau...

M. Bomel : le problème est que la Chambre ne dispose que d'un seul chargé de mission environnement, dont on privilégie la présence sur le terrain, dans les entreprises.

Agriculteurs, particuliers

M. Montagne : les acteurs sont-ils déjà conscients de la pollution qu'ils apportent à la nappe ? Pendant longtemps, on a demandé aux agriculteurs de pratiquer une agriculture polluante dont on paie aujourd'hui les pots cassés. Idem pour les particuliers : des lotisseurs intègrent l'arrosage dans certains lots, malgré les obligations de déclaration. D'où une grande difficulté pour les mairies à réaliser des recensements...

M. Montagne : il faut d'abord privilégier l'incitation, via un gros travail éducatif. Si les déchèteries ne sont pas assez accessibles ou trop sélectives, les gens ne feront pas d'effort. Les institutions doivent se donner les moyens de mettre en place des structures de récupération, et jouer leur rôle de relais vers les particuliers. Les particuliers doivent aussi être éduqués à traiter eux-mêmes un certain nombre de déchets (ex : compostage).

M. Coste : considérer également le problème des eaux de piscine, dont vidange et remplissage ne sont pas toujours bien gérés. De même, en agriculture, d'autres choix de cultures permettent de consommer moins d'eau. Si on arrête de subventionner le maïs, on plantera autre chose... Ce ne sont pas forcément des décisions compliquées à l'échelle locale.

Mme Marqueste : l'effort de sensibilisation est d'autant plus important à mener que la nappe est invisible. C'est aussi cette invisibilité qui engendre la difficulté de communiquer.

M. Montagne : l'information fédérée par le SAGE pourrait être relayée une fois par an par le bulletin municipal, qui touche le grand public au plus près.

M. Dancette : on parle de comportements individuels de récupération d'eau, on observe aussi une tendance chez les industriels à avoir son forage personnel... Tous ces comportements rendent difficile le contrôle et l'évaluation des quantités, contrairement à l'utilisation du réseau collectif. Le SAGE va-t-il promouvoir ou restreindre ces comportements individuels d'avoir « son eau à soi » ?

Collectivités

M. Chapgier : on constate une méconnaissance générale des textes réglementaires et des devoirs de chacun qui en découlent. Dans ce domaine, des actions sont à mettre en place vers les élus qui sont le relais essentiel vers la population.

M. Montagne : pour que la sensibilisation soit ancrée dans l'individu, elle doit se faire au plus tôt. C'est pourquoi l'école est une cible à ne pas négliger.

M. Chapgier renchérit. Il s'agit d'être conscient au plus tôt des limites de la capacité des sols ou des ouvrages de traitement. La visite de sites relais (ex : centre de tri) par les scolaires constitue un bon apprentissage.

M. Coste : les communes et instituteurs ne savent pas forcément qu'ils peuvent bénéficier de telles actions.

M. Montagne : c'est aussi une question de volonté des élus...

Mme Marqueste : des associations proposent aussi des actions de sensibilisation (Frapna, CORA...).

M. Montagne : il faut également être vigilant sur le contenu des informations inoculées aux enfants et communiquer aussi sur les fausses bonnes idées.

M. Boudin : les mairies peuvent également être les relais pour des acteurs comme les promoteurs, constructeurs, lotisseurs, via les cahiers des charges, les règlements de ZAC.

M. Rayssac : quelle forme de coopération entre le SAGE et les compagnies d'affermage pour mettre en avant des pratiques plus raisonnées ?

M. Boudin : la responsabilité de la distribution d'eau reste celle de la collectivité ; c'est à elle qu'incombe l'incitation à l'économie.

Mme Marqueste : le problème est que tout le monde ne reçoit pas de facture d'eau.

M. Chapgier : il conviendrait que les syndicats de copropriété inscrivent à l'ordre du jour de leurs réunions un point d'information lié à l'eau. Une réforme à ce sujet a été demandée au niveau national.

Carriers

M. Feint : les carriers sont sensibilisés à la gestion de l'eau dans le cadre de leurs demandes d'autorisation. Ils sont encadrés de près par l'arsenal juridique. En interne, les carriers mènent des actions de sensibilisation auprès des salariés (ex : management environnemental ISO14001). Progressivement, des démarches environnementales se pérennisent.

Comment organiser la sensibilisation ?

M. Boucher : les réflexions de cette commission pourraient se baser autour de 3 problématiques : la quantité de l'eau, la qualité de l'eau par rapport à la pollution du sol, et la qualité de l'eau par rapport aux rejets dans les égouts.

M. Boudin : on peut y ajouter la prévention du risque accidentel (ex : sensibilisation sur l'emploi des phytosanitaires par les particuliers dans les jardins et par les gestionnaires d'infrastructures).

M. Chapgier : ajouter la gestion de crise.

M. Chapgier : monter un plan d'éducation à la citoyenneté environnementale dans l'Est lyonnais ? Un plan spécifique Est lyonnais avec une vision particulière sur l'eau ? Le SAGE pourrait valoriser et fédérer ce qui existe déjà et ajouter des actions plus spécifiques à l'Est lyonnais.

M. Dancette : la multiplicité des acteurs est une réelle difficulté. Un objectif pourrait être la fédération de tous ces acteurs. Par exemple, le contrat de rivière du Garon (hors périmètre SAGE) réalise un bon travail de communication avec une personne spécialisée dans le contact avec les scolaires.

Mme Desvallées : les différents chargés de mission environnement qui travaillent dans les institutions et entreprises pourraient-ils être les relais de la communication du SAGE ?

Mme Marqueste : on pourrait les organiser en réseau et mettre ainsi en œuvre le plan de communication toutes catégories d'acteurs confondus.

M. Boucher : la mise à disposition de tous les acteurs d'un fond de documentation (matériel pédagogique) pourrait leur permettre de construire eux-mêmes leurs actions de communication.

M. Chapgier : par exemple, mettre à disposition des enseignants un « livret-ressource » pour les aider à éduquer dans le domaine de l'eau.

A partir de ces réflexions, le bureau d'étude BURGEAP projettera des actions plus ou moins ambitieuses, qui seront croisées avec les thématiques des 3 autres commissions.

PROCHAINES REUNIONS

(Salle du CCAS derrière la Mairie de MIONS) :

Lundi 13 mars à 19h00

Jeudi 20 avril à 14h30

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

**[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)**

**rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

**ANNEXES :**

Liste d'émargement

Tableaux de synthèse du scénario tendanciel